

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 JUIN 2020

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Si vous voulez bien vous installer, s'il vous plaît. Tout le monde est là. Il est exactement 18 heures. Nous allons commencer, chers collègues, dans le silence et la concorde, ce Conseil municipal qui est tout de même un conseil municipal assez technique. C'est le moins que nous puissions dire.

Nous allons commencer par l'ouverture de la séance avec l'appel des adjoints pour la plus jeune d'entre nous, Madame Nadia ALI.

Madame Nadia ALI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Anne-Marie GACHON,
Olivier JULIEN, Laëtitia DEFFOBIS, Jacques BAUDOUX, Paulette ARNAUD, Christian PEYRO,
Anne-Marie CHAYOT, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Serge CIZABUIROZ,
Fadela AOUMMEUR, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Hatab JELASSI,
Martine ARFI-AYALA, Jérémie PARDIÈS, Fernande REYNAUD, Christophe CAILLAULT,
Christiane LEYDER, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTÉ, Thierry QUÉRÉ, Margarita ACKE,
Ali BOUZELMAT, Régine SONZOGNI, Bernard GOUDILIÈRE, Nadia ALI, Romain TONUSSI,
Viviane ROYER, Nicolas CHALENDAR, Gérard GÉRON, Laurence LEY.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je propose que nous passions à la désignation du secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose la candidature d'Anne-Marie CHAYOT. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autre candidat. Nous pouvons donc accepter son travail.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2020

Monsieur le MAIRE.- Le premier point obligatoire est l'approbation de notre dernier procès-verbal. Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. L'approuvons-nous ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°01 – DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- J'ai l'honneur de présenter le premier rapport, d'autant plus qu'il s'agit de délégations de signatures au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la durée du mandat.

Il n'y a pas de modification par rapport à la dernière fois, excepté une volonté de ma part de vous dire que, contrairement au mandat précédent, j'ai souhaité retirer, comme délégation au Maire, pour plus de démocratie et de transparence, la possibilité pour le Maire de signer des emprunts au nom de la Commune. Ces emprunts seront faits au moment du budget, s'il y en a à faire, devant le Conseil municipal, et l'adjoint aux finances se chargera d'expliquer la négociation, la durée, la méthode du choix du prestataire bancaire ou du centre que nous appelons la Caisse des Dépôts et Consignations – peu importe –, et l'ensemble des données. C'est donc ici, au Conseil municipal, que nous viendrons présenter à la fois le choix de faire un certain nombre d'emprunts, et la façon, la méthode et le choix de faire ces emprunts.

J'ai donc diminué la délégation de signature au Maire pour la remettre devant le Conseil municipal. Cela me paraît tout à fait normal et légitime. Comme je sais que, pendant la campagne électorale, il y a eu quelques questions et incompréhensions à ce sujet, je préfère que ce soit fait au vu et au su de tout le monde.

Mis à part cela, vous avez eu le rapport. Rien d'autre n'a été rajouté, si ce n'est cet alinéa que j'ai retiré sur les emprunts

Y a-t-il des questions particulières sur les délégations de signature au Maire pour les six années du mandat que nous avons à faire ? Il n'y a pas de question particulière. Je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE.- Concernant les trois abstentions, il faudra un jour nous expliquer pourquoi. Le reste approuve le rapport à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 2, et c'est toujours moi qui dois rapporter.

N°2 – CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. Il s'agit de l'installation des commissions. Il y en a trois qui sont dans l'application de l'article L.1212-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui propose la création de commissions. Je vous propose donc des commissions qui sont avec le nombre de 13 membres élus dont le Maire est le président de droit. Vous avez le rapport.

La première commission est celle des Affaires sociales – nous avons essayé de faire des regroupements cohérents –, éducation, culture, loisirs, sport et traditions.

Ensuite, vous avez la commission Cadre de vie, environnement, économie et administration générale.

Enfin, vous avez la fabuleuse et extraordinaire commission Irrigation.

Je vous propose ces trois commissions. Nous devons d'abord les voter et, ensuite, je vous proposerai la composition de ces commissions au vu des règlements et de la législation qui existent dans ce domaine.

Tout d'abord, sur la création de ces trois commissions, qui sont de droit, y a-t-il des commentaires particuliers ? Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Il n'y a pas de souci sur l'organigramme. Les deux premières commissions (commission des Affaires sociales et commission Cadre de vie) sont d'ordinaire des commissions qui sont surtout préparatoires au Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait.

Monsieur Gérard GÉRON.- Ce sont des commissions au cours desquelles vous allez nous présenter vos projets de délibération.

Par contre, la troisième (la commission Irrigation) est un sous-ensemble de la commission qui précède puisque nous avons bien, dedans, l'eau, les canaux et les réseaux. Par conséquent, est-ce que cette commission Irrigation est une commission très particulière qui, contrairement aux autres, est une commission de travail, c'est-à-dire qui va élaborer la politique d'irrigation de manière collégiale ? Est-ce que c'est bien cela sa fonction ?

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous répondre. Oui, les deux premières commissions sont des commissions thématiques qui regroupent l'ensemble des thématiques vues au Conseil municipal, et il s'agit bien de préparer, avec vous, lors de ces commissions, le débat du Conseil municipal et d'éclairer les membres du Conseil.

La commission Irrigation est tout à fait particulière, depuis toujours, puisque c'est là que sont votés les rôles de la commission, et la position ainsi qu'un certain nombre de sujets relatifs à l'arrosage, aux demandes d'exonération, les rôles, c'est-à-dire les prix, et les réclamations actuelles. C'est une commission qui se réunit – Géraldine BUTI – de mémoire, une à deux fois par an au maximum.

La question concernant l'aménagement, l'entretien, et les discussions avec les ASA (Associations Syndicales Autorisées), c'est au Conseil municipal que nous l'aurons dans le cadre des travaux ou des projets qu'il y aura.

Là, par contre, il s'agit uniquement du tarif et de la gestion quotidienne de ce service.

Monsieur Gérard GÉRON.- Ça va.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE.- Il y a trois abstentions. Bien. Peut-être ne voudront-ils pas participer aux commissions municipales préparatoires, évidemment.

N°3 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il y a 13 membres dans ces commissions, chacune des tendances devant, en conséquence, disposer d'au moins 1 représentant, les candidats ou les groupes de candidats qui obtiendraient, après un calcul à la proportionnelle, un résultat inférieur à 1 se verront d'eux-mêmes attribuer automatiquement un siège. C'est ce que le législateur a souhaité pour que l'ensemble de la représentation municipale soit présente, même lorsqu'ils n'ont pas un siège.

Les autres sièges à pourvoir seront répartis entre les candidats restants selon la méthode de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Nous avons une commission de 13 membres. Nous allons faire chaque commission, est-ce que c'est cela ? Chaque représentation présente sa liste de candidats en sachant que, pour la majorité, la commission des Affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport et traditions est représentée – je les cite, et il s'agit d'une liste entière – par Monsieur Gérald GUILLEMONT, Monsieur Serge CIZABUIROZ, Madame Anne-Marie GACHON, Madame Margarita ACKE, Madame Anne-Marie CHAYOT, Monsieur Éric MARCHESI, Madame Monique TRINQUET, Madame Christiane LEYDER,

Monsieur Christophe CAILLAULT, Madame Paulette ARNAUD, Madame Fernande REYNAUD, Madame Maryse RODDE et Monsieur Christian PEYRO.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des candidats pour la première commission ? Oui, Madame LEY.

Monsieur Gérard GÉRON.- Et Gérard GÉRON.

Monsieur le MAIRE.- Non. Il ne peut y avoir qu'un candidat.

Monsieur Gérard GÉRON.- Un seul ?

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Monsieur Gérard GÉRON.- Est-ce qu'il n'y a pas de liste ?

Monsieur le MAIRE.- Au quotient, tu es à zéro, il faut que tu puisses mettre une personne.

Monsieur Gérard GÉRON.- Le quotient, je l'ai calculé.

Monsieur le MAIRE.- Nous n'avons pas oublié. Nous l'avions fait il y a quelque temps.

Monsieur le MAIRE.- Pour l'autre groupe, qui avez-vous ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Romain TONUSSI.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons l'écrire. Allez-y. L'avez-vous écrit ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Exactement, oui.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous l'avez donné pour le service ? J'imagine qu'ils peuvent tout de même nous le donner oralement. Après, nous passerons pour vous faire voter. Nous ne nous déplacerons pas comme la dernière fois. Attendez, attendez. Indiquez-nous votre liste. Pouvez-vous lui donner le micro, s'il vous plaît ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Nous mettons Romain TONUSSI comme candidat.

Monsieur le MAIRE.- Attendez. Prenez le micro, Monsieur TONUSSI, et dites-nous.

Monsieur Romain TONUSSI.- Nous mettons le candidat Romain TONUSSI pour le poste de membre de cette commission des Affaires sociales.

Monsieur le MAIRE.- OK. J'imagine que vous avez fait le calcul comme nous, et vous savez que vous en avez un. Très bien.

Nous allons donc voter à bulletin secret pour la première commission. Je rappelle qu'il y a l'ensemble des noms que je vous ai donnés pour la majorité ainsi que Monsieur Romain TONUSSI et Madame Laurence LEY.

Pour la majorité, vous avez déjà écrit les choses, mais si vous voulez mettre les autres, vous mettez leurs noms sur les papiers.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous le savez, la liste est dans l'ordre, il n'y a pas de panachage. Nous avons la chance d'avoir la Directrice générale des services qui s'occupe de tout.

Qui va faire le dépouillement ? Demandons à ce qu'un membre de l'opposition s'en occupe. Nous allons faire faire le dépouillement par là-bas, entre Monsieur Romain TONUSSI, et Madame Nadia ALI, ou alors je le fais. Je vote d'abord. Normalement, il doit y avoir un membre de l'opposition. (*S'adressant aux élus d'opposition*) Je commence et vous m'envoyez quelqu'un. Monsieur Nicolas CHALENDAR, voulez-vous bien venir derrière ? On a trouvé. Le chef reste assis. On y va.

Comme vous avez des gants, vous me donnez les bulletins, on fait des paquets et on verra après. Normalement, on doit retomber sur les mêmes choses.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE.- Voici les résultats que j'ai dépouillés avec Monsieur Nicolas CHALENDAR : 3 voix pour Monsieur Romain TONUSSI, 2 voix pour Madame Laurence LEY et le reste, bien sûr, pour la liste de la majorité municipale.

Les résultats sont donc les suivants : 11 sièges pour la majorité, 1 siège pour Monsieur Romain TONUSSI et 1 siège pour Madame Laurence LEY. Voilà pour les résultats de la composition de la première commission. Tous les papiers qui sont là sont ceux que nous devons envoyer à la Préfecture.

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Serge CIZABUIROZ, Anne-Marie GACHON, Margarita ACKE, Anne-Marie CHAYOT, Éric MARCHESI, Monique TRINQUET, Christiane LEYDER, Christophe CAILLAULT, Paulette ARNAUD,

Fernande REYNAUD, Romain TONUSSI et Laurence LEY sont désignés membres de la commission des Affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport et traditions.

Monsieur le MAIRE.- Pour la deuxième commission – il s'agit de la commission Cadre de vie, environnement, économie et administration générale – pour la liste de la majorité, nous vous proposons : Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Anne-Marie GACHON, Madame Laëtitia DEFFOBIS, Monsieur Jacques BAUDOUX, Monsieur Olivier JULIEN, Madame Martine ARFI, Madame Géraldine BUTI, Monsieur Christian PEYRO, Monsieur Jérémie PARDIÈS, Monsieur Daniel HIGLI, Madame Fadela AOUMMEUR, Monsieur Bernard GOUDILIÈRE et Madame Brigitte CONTÉ.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Pour la liste de Monsieur Romain TONUSSI, qui proposez-vous ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Le groupe d'opposition « Rassemblement national » propose Romain TONUSSI également pour le poste à la commission Cadre de vie.

Monsieur le MAIRE.- Il cumule. Et pour vous ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous proposons Gérard GÉRON.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Gérard GÉRON. Très bien.

Nous pouvons donc reprendre la liste. Chacun prend son petit papier. C'est la même procédure. Nous repartons pour le vote.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Nicolas CHALENDAR, je crois que vous allez être beaucoup utilisé aujourd'hui. Merci de votre gentillesse. Est-ce bon ? Allez. Nous attendons Monsieur Nicolas CHALENDAR. C'est reparti.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE. - En présence de Monsieur Nicolas CHALENDAR, le résultat est donc le suivant : 3 voix pour Monsieur Romain TONUSSI, 2 voix pour Monsieur Gérard GÉRON et le reste pour la liste majoritaire.

Le résultat est donc le même que tout à l'heure : 11 sièges pour la majorité, 1 siège pour Monsieur Romain TONUSSI et 1 siège pour Monsieur Gérard GÉRON.

Comme tout le monde l'a compris – puisque j'ai eu une question tout à l'heure –, le dernier n'ayant pas le nombre de voix suffisant, il est repêché au titre de la démocratie, dans le texte, et prend donc un siège.

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Anne-Marie GACHON, Laëtitia DEFFOBIS, Jacques BAUDOUX, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Géraldine BUTI, Christian PEYRO, Jérémie PARDIÈS, Daniel HIGLI, Fadela AOUMMEUR, Romain TONUSSI et Gérard GÉRON sont désignés membres de la Commission Cadre de vie, environnement, économie et administration générale.

Monsieur le MAIRE. - Bien. S'il n'y a pas d'autre question, nous passons à la commission Irrigation. C'est la même chose.

Il s'agit d'une commission pour laquelle la majorité vous propose : Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Géraldine BUTI, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Olivier JULIEN, Monsieur Jean-Luc SANCHE, Monsieur Jérémie PARDIÈS, Monsieur Thierry QUÉRÉ, Monsieur Christian PEYRO, Madame Régine SONZOGNI, Madame Brigitte CONTÉ, Monsieur Bernard GOUDILIERE, Madame Laëtitia DEFFOBIS et Monsieur Hatab JELASSI.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE. - Quels sont les candidats pour le Rassemblement National ?

Monsieur Romain TONUSSI. - Je me porte candidat.

Monsieur le MAIRE. - Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur le MAIRE. - Et pour l'autre liste ? Madame Laurence LEY ?

Madame Laurence LEY. - Ce sera Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur le MAIRE. - Monsieur Gérard GÉRON.

Allez. Vous reprenez vos papiers et nous redémarrons.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Nicolas CHALENDAR, si vous voulez bien revenir, à moins que vous n'en ayez marre ! Sinon, je vais vous installer à côté de moi, mais cela va faire jaser.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur Nicolas CHALENDAR. Nous avons donc le résultat du vote : 3 voix pour Monsieur Romain TONUSSI, 2 voix pour Monsieur Gérard GÉRON, et sont élus Messieurs et Mesdames Gérald GUILLEMONT, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Olivier JULIEN, Jean-Luc SANCHE, Jérémie PARDIÈS, Thierry QUÉRÉ, Christian PEYRO, Régine SONZOGNI, Brigitte CONTÉ et Bernard GOUDILIÈRE. Est-ce bien cela ? Cela fait donc 11 sièges, 1 siège et 1 siège.

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Olivier JULIEN, Jean-Luc SANCHE, Jérémie PARDIÈS, Thierry QUÉRÉ, Christian PEYRO, Régine SONZOGNI, Brigitte CONTÉ, Bernard GOUDILIÈRE, Romain TONUSSI et Gérard GÉRON sont désignés membres de la Commission Irrigation.

Monsieur le MAIRE.- La loi est ainsi faite – cela m'a beaucoup surpris, mais c'est comme cela, Madame la Directrice vous me l'avez rappelé –, que nous allons devoir nous réunir lundi prochain pour la mise en place de la Commission. Et, si j'ai bien compris, nous ne verrons rien d'autre que la mise en place.

Mme Sophie PERRIER (DGS).- C'est la mise en place et l'élection du vice-président.

Monsieur le MAIRE.- Nous nous verrons, nous aurons le vice-président que j'ai nommé. Il n'y a pas de secret, ce sera Madame Anne-Marie GACHON. Puis, nous nous dirons au revoir. On aurait pu commencer à traiter les dossiers directement, surtout qu'en plus il y a une accélération du calendrier de l'État. On se reverra quelques jours plus tard. Les convocations pour les premières commissions partiront demain pour lundi et, quelques jours plus tard, nous

aurons les premières commissions. Le mercredi qui suivra, nous aurons la préparation du Conseil municipal par les commissions.

Ne nous en veuillez pas. Il s'agit de l'absolue application du règlement. Je ne peux pas faire autrement. Vous allez recevoir les dates, évidemment, par courrier en attendant l'arrivée des tablettes dont vous allez être dotés pour vous permettre d'avoir, par voie de dématérialisation, l'ensemble des éléments des conseils municipaux.

N°4 – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Nous sommes cadrés par les textes ; c'est bien. S'il n'y a pas de question sur cette mise en place et sur cette explication du vote qui va avoir lieu dans le rapport n° 5 concernant les membres de la Commission de délégation de service public, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je ne comprends pas pourquoi on nous fait voter sur des procédures qui, de toute façon, sont réglementaires. Cela vient de sortir, c'est du 27 décembre 2020. (S'adressant à Madame Sophie PERRIER, DGS) Je vous remercie de suivre cette actualité.

N°5 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- La commission est donc composée de 5 titulaires et de 5 suppléants comme je l'ai indiqué.

Les candidats aux fonctions sont Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Anne-Marie GACHON, Madame Monique TRINQUET, Madame Brigitte CONTÉ et Madame Paulette ARNAUD. Pour les suppléants, nous proposons Madame Laëtitia DEFFOBIS, Monsieur Hatab JELASSI, Monsieur Christophe CAILLAULT, Monsieur Thierry QUÉRÉ et Monsieur Jean-Luc SANCHE.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.-Y a-t-il des candidats pour d'autres listes ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Oui. En titulaire, nous proposons Romain TONUSSI et, en suppléant, Nicolas CHALENDAR.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Monsieur Gérard GÉRON.- En titulaire, nous proposons Gérard GÉRON et, en suppléant, Laurence LEY.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. C'est enregistré. Là, par contre, nous sommes dans une élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Nous allons voter avec le bulletin et avec le même système. Nous y allons, mais comme vous l'avez tous compris, nous votons à la proportionnelle au plus fort reste, mais ce coup-ci, il n'y a pas de rattrapage. C'est l'application de la proportionnelle.

Bien. Nous votons. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Nicolas CHALENDAR, je suis désolé de vous déranger. Nous pourrions changer.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Le résultat du vote est le suivant : 30 voix pour la liste majoritaire, 3 voix pour Monsieur Romain TONUSSI et Monsieur Nicolas CHALENDAR, et 2 voix pour Monsieur Gérard GÉRON et Madame Laurence LEY.

L'application fait que sont élus Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Anne-Marie GACHON, Madame Monique TRINQUET, Madame Brigitte CONTÉ et Monsieur Romain TONUSSI.

Oui, Monsieur Gérard GÉRON. Vous lui passez le micro.

Monsieur Gérard GÉRON.- Vous n'y êtes pour rien, Monsieur le Maire, puisque c'est l'article L.1411-05 qui fixe à 5 le nombre de membres dans cette commission, et qui fixe l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste. C'est donc très naturellement, en fonction du quotient électoral calculé, qu'on arrive à ces résultats.

Je veux simplement vous dire que le même article indique que vous avez la possibilité de permettre à toute personne de votre choix de participer à cette commission avec voix consultative. Si vous nous invitez, nous y viendrions avec voix consultative.

Monsieur le MAIRE.- Merci pour ce rappel. Nous en parlerons au moment opportun, mais, là, je fais voter la liste parce que, sinon, je ne m'en sortirai pas. Bien.

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Anne-Marie GACHON, Monique TRINQUET, Brigitte CONTÉ et Romain TONUSSI sont désignés membres titulaires, et Laëtitia DEFFOBIS, Hatab JELASSI, Christophe CAILLAULT, Thierry QUÉRÉ et Nicolas CHALENDAR sont désignés membres suppléants de la Commission de délégation de service public.

N°6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE. - Pour les conditions de dépôts des listes, il s'agit de la même chose : 5 titulaires et 5 suppléants nommément affectés. Vous avez le rapport. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport qui est la stricte application du règlement, et que je mets au vote ?
Non.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur Le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- La Commission est composée de 5 titulaires et de 5 suppléants, comme je l'ai indiqué. J'en suis le président.

La majorité propose les candidatures de Monsieur Christian PEYRO, Madame Maryse RODDE, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Serge CIZABUIROZ et Monsieur Jérémie PARDIÈS comme titulaires, et de Monsieur Olivier JULIEN, Madame Fernande REYNAUD, Madame Brigitte CONTÉ, Madame Paulette ARNAUD et Madame Martine ARFI comme suppléants.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Romain TONUSSI propose sa candidature. Avec qui ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Avec Monsieur Nicolas CHALENDAR en tant que suppléant.

Monsieur le MAIRE.- Avec Monsieur Nicolas CHALENDAR en suppléant.
Et Madame Laurence LEY ?

Madame Laurence LEY.- Nous proposons Monsieur Gérard GÉRON comme titulaire, et moi comme suppléante.

Monsieur le MAIRE.- Nous proposons Monsieur Gérard GÉRON comme titulaire et Madame Laurence LEY comme suppléante.

Nous partons au vote et j'annonce l'ouverture du scrutin.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Pendant ce vote, je remercie les citoyens éclairés présents à ce Conseil municipal qui est extrêmement restreint. Pour tout vous dire, on a même été un peu au-delà de ce qui était accepté, mais il y en a marre de se réunir à huis clos. Nous allons donc continuer à agir prudemment le temps que la loi sanitaire soit levée, et que nous puissions retrouver la salle du Conseil municipal. Nous ne sommes pas mal ici non plus.

Monsieur Nicolas CHALENDAR, si vous voulez bien me rejoindre. Nous y allons.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE.- C'est parfait. Le résultat du vote est le suivant. Nous avons 30 voix pour Monsieur Christian PEYRO, Madame Maryse RODDE, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Serge CIZABUIROZ, Monsieur Jérémie PARDIÈS, Monsieur Olivier JULIEN, Madame Fernande REYNAUD, Madame Brigitte CONTÉ, Madame Paulette ARNAUD et Madame Martine ARFI. Nous avons 3 voix pour Monsieur Romain TONUSSI et Monsieur Nicolas CHALENDAR, et 2 voix pour Monsieur Gérard GÉRON et Madame Laurence LEY.

Selon l'application de la proportionnelle, cela fait 4 sièges et 1 siège. Sont donc élus Monsieur Christian PEYRO, Madame Maryse RODDE, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Serge CIZABUIROZ et Monsieur Romain TONUSSI comme titulaires, et Monsieur Olivier JULIEN, Madame Fernande REYNAUD, Madame Brigitte CONTÉ, Madame Paulette ARNAUD et Monsieur Nicolas CHALENDAR comme suppléants.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions sur ce vote ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Idem.

Monsieur le MAIRE.- Idem ? Ah, dans la demande d'invitation à la commission d'appel d'offres ? D'accord. Très bien. Eh oui. C'est difficile. Bien.

Nous passons à la question suivante.

J'ai juste oublié de dire, sur le rapport n° 7, que je ne présiderai pas la commission d'appel d'offres. Je ferai – et j'en ai le droit conformément aux textes – en sorte que ce soit Monsieur Jacques BAUDOUX qui assurera la présidence de cette commission, et non pas votre serviteur. Merci Monsieur Jacques BAUDOUX.

N°8 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons donc le faire à bulletin secret, même si je connais déjà le résultat puisque, cette fois, il y en aura forcément un de chaque côté. Quand on applique mécaniquement les voix, il y en aura forcément un et un.

Je vous demande l'autorisation : est-ce que nous le faisons à bulletin secret obligatoirement ou êtes-vous d'accord, cette fois, pour le voter à main levée puisque nous connaissons déjà le résultat ? Sommes-nous tous d'accord sur le fait que cela fera 11, 1 et 1 ? Par contre, nous mettrons un bulletin de chacun d'entre vous dans un « truc » pour la sous-préfecture, et nous allons demander le nom de candidats. Merci, Madame Sophie PERRIER, qui est très dure avec moi aujourd'hui.

Madame Laurence LEY est candidate, ainsi que Monsieur Romain TONUSSI, qui cumule les fonctions.

Le reste des candidats sont Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Brigitte CONTÉ, Monsieur Hatab JELASSI, Madame Géraldine BUTI, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Christian PEYRO, Monsieur Olivier JULIEN, Madame Anne-Marie GACHON, Monsieur Jacques, BAUDOUX, Madame Anne-Marie CHAYOT, Monsieur Ali BOUZELMAT, Monsieur Thierry QUÉRÉ, et Madame Maryse RODDE.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- En conséquence du vote que nous devons faire et que je vais vous demander, je vous présente la liste qui sera retenue : Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Brigitte CONTÉ, Monsieur Hatab JELASSI, Madame Géraldine BUTI, Monsieur Daniel HIGLI, Monsieur Christian PEYRO, Monsieur Olivier JULIEN, Madame Anne-Marie GACHON, Monsieur Jacques BAUDOUX, Madame Anne-Marie CHAYOT, Monsieur Ali BOUZELMAT, Madame Laurence LEY et Monsieur Romain TONUSSI.

Nous procédons au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Brigitte CONTÉ, Hatab JELASSI, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Christian PEYRO, Olivier JULIEN, Anne-Marie GACHON, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Ali BOUZELMAT, Laurence LEY et Romain TONUSSI sont élus membres de la consultative des services publics locaux.

Monsieur le MAIRE.- Ensuite, on vous propose deux associations de la Ville. Pour la première, cela ne va étonner personne. Il y a évidemment l'Association des contribuables de Miramas avec Monsieur Michel HERNANDEZ, ce qui paraît un peu logique, et Monsieur Jacques LAAS qui est dans les copropriétés et qui travaille surtout sur les restes à charge des copropriétés. Il a d'ailleurs obtenu de très bons résultats à Chantegrive, notamment, et ailleurs.

Nous avons sollicité ces deux associations, et elles sont d'accord. Je vous les soumets pour vote puisqu'elles sont élues à la majorité absolue.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°9 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Oui. Monsieur Romain TONUSSI, puis Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Romain TONUSSI.- J’aimerais déjà savoir pourquoi est-ce qu’on a 6 membres légaux au lieu de 8 membres que nous pourrions avoir au sein du Conseil municipal, ce qui nous permettrait, à nous, par exemple, de pouvoir espérer un poste pour cette commission du CCAS.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il y a une autre question de Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je vous avoue que nous ne comprenons pas, alors que vous avez la possibilité, à partir du Code de l’action sociale et de la famille, de proposer 8 membres dans cette commission, vous vous limitiez à 6 membres. Nous avons fait les calculs. Avec 6 membres élus en fonction du quotient électoral, en partant de l’hypothèse que chaque groupe va voter complètement pour ses candidats, si je n’ai pas fait d’erreur, il y aurait 5 élus pour votre groupe, et 1 élu pour le groupe de Monsieur Romain TONUSSI au plus fort reste.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait. Monsieur Romain TONUSSI, vous avez mal calculé.

Monsieur Romain TONUSSI.- D’accord.

Monsieur le MAIRE.- Vous reprenez votre parole, à ce moment-là.

Monsieur Gérard GÉRON.- Ce qui n’est pas le cas si nous sommes à 8 élus. Notre proposition est donc – si je ne me suis pas trompé dans mes calculs, mais je ne pense pas – que la Commission soit portée à 8 membres.

Monsieur le MAIRE.- Je pense que nous avons quelques soucis dans le calcul. Dans le maximum de 8 membres, vous ne rentrez pas, Monsieur Gérard GÉRON. De toute façon, vous ne rentrez pas dans le calcul et, de toute façon, il y a 1 siège pour Monsieur Romain TONUSSI parce qu’ils sont 3 élus. En l’occurrence, cela ne change rien.

Qui plus est, il y a quand même un autre argument qu’il faut que vous entendiez, quand même, c’est que chaque fois que nous augmentons le nombre de présences du Conseil municipal, nous augmentons d’autant le nombre de structures associées. Or, dans la gestion du

CCAS – et Madame Anne-Marie CHAYOT ne me contredira pas –, il s'agit d'une gestion très courante de dossiers très normés et le *quorum* est donc toujours extrêmement important. Or plus vous élargissez le nombre de gens, moins – contrairement à ce que l'on croit – vous avez toutes les personnes présentes.

Donc, dans le mode de calcul, cela ne change rien – selon nos calculs et l'ordinateur qui est derrière moi. Nous l'avons déjà repéré – et, de toute façon, à 8 membres, il n'y aurait que 1 voix pour Monsieur Romain TONUSSI, et les 7 autres seraient pour la majorité. Il n'y a donc pas de changement.

Monsieur Gérard GÉRON.- Puis-je me permettre ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, permettez-vous ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous vérifierons. J'ai pu me tromper.

Monsieur le MAIRE.- Vérifiez.

Monsieur Gérard GÉRON.- Si je pars d'un quotient électoral à 4,3, le résultat obtenu pour vous est de 6,97 – n'est-ce pas, Madame PERRIER ? –, de 0,23 pour le groupe de Monsieur Romain TONUSSI, et 0,46 pour notre groupe, ce qui veut dire que le plus fort reste est à 0,46 après celui de 6,97. C'est pour cela que je ne comprends pas.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, nous l'avons fait par ordinateur. Je me retourne parce que l'ordinateur est derrière moi, et vous pensez bien qu'elles ont bien travaillé. Madame la Directrice, nous avons le coefficient. Nous avons 30 voix pour la liste A, 3 voix pour la liste B. Le quotient électoral est de 4,38, les sièges attribués sont de 6,85, et comme cela va à l'entier. Cela fait donc 6.

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- La liste B a 3 voix, ce qui fait 4,38, et 0,68 c'est-à-dire 0. Après, c'est au plus fort reste. Nous allons à la décimale. Par conséquent, nous sommes à 0,85 quand vous êtes à 0,46. Ce n'est pas à la majorité, là.

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous regarderons.

Monsieur le MAIRE.- Vous pouvez regarder. Nous pouvons même vous montrer l'ordinateur, parce que ce n'est pas nous qui le faisons. Maintenant, ce sont des logiciels.

Et puis ensuite, évidemment, c'est notre choix, bien évidemment. Nous ne faisons pas parler les chiffres. On nous donne des chiffres, et nous avons évidemment regardé avant.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous sommes obligés de valider la question n° 9.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°10 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- De la même manière, je me retourne vers les groupes d’opposition, et j’indique qu’il y aura 6 élus que nous allons proposer pour la majorité. Les élus sont Mesdames et Messieurs Anne-Marie CHAYOT, Fadela AOUMMEUR, Maryse RODDE, Fernande REYNAUD, Jean-Luc SANCHE et Jacques BAUDOUX.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Il y a-t-il d’autres candidatures ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Romain TONUSSI.

Monsieur le MAIRE.- et Monsieur Romain TONUSSI. Nous repassons par le vote à bulletin secret. C’est comme vous le souhaitez. Si nous faisons chaque fois à bulletin secret alors que nous connaissons les résultats, les uns et les autres, nous perdons du temps, mais je peux remettre à bulletin secret. Vous les avez. Est-ce que nous pouvons voter à main levée ? Êtes-vous d’accord tous les deux ? Madame LEY ?

Madame Laurence LEY.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Il est procédé à un vote à main levée.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Sont donc élus Mesdames et Messieurs Anne-Marie CHAYOT, Fadela AOUMMEUR, Maryse RODDE, Fernande REYNAUD, Jean-Luc SANCHE et Romain TONUSSI.

Monsieur le MAIRE.- S'agissant des représentants des associations d'insertion familiale, retraites et handicapés, une publication a été faite. Est-ce bien cela, Madame PERRIER ?

Madame Sophie PERRIER (DGS).- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Pour le moment, nous avons fait un mail et nous l'avons affiché au CCAS ainsi qu'à la MIP (Maison de l'Innovation et du Partage), et nous avons fait une publication régionale dans *La Provence*, *La Marseillaise*, et sur la radio Maritima.

Je vous rappelle que ce ne sont que des structures associatives qui viennent et qui vont venir, et notamment celles pour les personnes âgées et les retraités, pour les personnes handicapées, pour les insertions et luttes contre l'exclusion, et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) qui a un siège de droit.

Je vous donnerai donc les noms des personnes désignées, si nous les avons, lors du prochain Conseil municipal.

N°11 – DÉSIGNATION DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons donc établi une liste de 16 noms.

Monsieur le MAIRE.- C'est au scrutin majoritaire. Est-ce bien cela ?

Madame Sophie PERRIER (DGS).- Oui.

Monsieur le MAIRE.- En l'occurrence, je rappellerai à tous ceux qui sont candidats, qu'ils sont candidats, mais que c'est le trésorier-payeur général qui prendra les noms, et qui épluchera le dossier des personnes concernées pour pouvoir juger si elles sont aptes, ou pas, à siéger dans cette commission.

Dans le rapport qui vous a été donné, je vous indique que les candidats sont les suivants – j'en suis le président puisque c'est toujours le Maire – : Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Madeleine BILLO, Olivier JULIEN, Sylvia MARTINEZ, Bernard GOUDILIÈRE, Jean-Marc RAOUX, Zacharia HALIDI, Patrick LOPEZ, Richard ARNAUD, Magali NICOLAS, Christophe CAILLAULT, Christian PEYRO, Fabrice VALIERE, Martine FELTEZ, Adolphe BAYEUX et Frédéric SAOUCHI pour les titulaires, et Maryse RODDE, Serge CIZABUIROZ, Brigitte CONTÉ, Christiane LEYDER, Éric N'GUYEN, Anne-Marie GACHON, Paulette ARNAUD, Jean-Luc SANCHE, Ali BOUZELMAT, Thierry QUÉRÉ, Hatab JELASSI, Régine SONZOGNI, Nadia ALI, Guilaine TROADEC, Marc COROMINAS – puisque doit y avoir des commerçants dedans – et Frederica SENTIVE pour les suppléants.

Bien. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

Pardon ? Monsieur Romain TONUSSI, vous demandez la parole. Prenez le micro parce que nous vous enregistrons.

Monsieur Romain TONUSSI.- Nous qui sommes dans l'opposition, je suppose que nous ne pouvons pas nous présenter pour ce genre de commission.

Monsieur le MAIRE.- Non.

Monsieur Romain TONUSSI.- D'accord.

Monsieur le MAIRE.- Enfin, vous pouvez le faire, mais c'est à la majorité.

Ceci étant dit, si vous connaissez votre ville, vous avez dû voir apparaître des gens qui sont de domaines particuliers. Soit ils sont chefs d'entreprise, soit ils sont commerçants, etc. Il faut que nous ayons un panel suffisamment solide pour que le trésorier choisisse les membres.

En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour cette question. Le vote aura lieu à main levée.

Monsieur le MAIRE.- Je passe donc au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Mesdames et Messieurs Gérald GUILLEMONT, Madeleine BILLO, Olivier JULIEN, Sylvia MARTINEZ, Bernard GOUDILIÈRE, Jean-Marc RAOUX, Zacharia HALIDI, Patrick LOPEZ, Richard ARNAUD, Magali NICOLAS, Christophe CAILLAULT, Christian PEYRO, Fabrice VALIÈRE, Martine FELTEZ, Adolphe BAYEUX et Frédéric SAOUCHI sont désignés candidats titulaires, et Maryse RODDE, Serge CIZABUIROZ, Brigitte CONTÉ, Christiane LEYDER, Éric N'GUYEN, Anne-Marie GACHON, Paulette ARNAUD, Jean-Luc SANCHE, Ali BOUZELMAT, Thierry QUÉRÉ, Hatab JELASSI, Régine SONZOGNI, Nadia ALI, Guilaine TROADEC, Mar COROMINAS et Frederica SENTIVE sont désignés candidats suppléants aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs.

N°12 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU SITE DE L'ANCIENNE POUDRERIE DE MIRAMAS, SAINT-CHAMAS (SIANPOU)

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il y a 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants élus par la Commune à la majorité.

Les candidats de la majorité qui sont proposés sont les suivants :
Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Monsieur Olivier JULIEN, Madame Géraldine BUTI et

Monsieur Thierry QUÉRÉ pour les titulaires et Monsieur Jean-Luc SANCHE, Monsieur Bernard GOUDILIÈRE, Madame Paulette ARNAUD, et Monsieur Serge CIZABUIROZ.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Mesdames et Messieurs Frédéric VIGOUROUX, Olivier JULIEN, Géraldine BUTI et Thierry QUÉRÉ sont élus délégués titulaires, et Jean-Luc SANCHE, Bernard GOUDILIÈRE, Paulette ARNAUX, et Serge CIZABUIROZ sont élus délégués suppléants de la commune de Miramas, au sein du syndicat intercommunal pour la gestion du site de l'ancienne poudrerie de Miramas-Saint-Chamas (SIANPOU).

N°13 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je procède donc à la désignation des membres du Conseil d'exploitation au scrutin à la majorité absolue. La majorité propose Mesdames et Messieurs Christian PEYRO, Laëtitia DEFFOBIS, Anne-Marie CHAYOT, Fernande REYNAUD, Fadela AOUMMEUR, Hatab JELASSI et Serge CIZABUIROZ.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Après, est-ce que je fais les associations ?

Madame Sophie PERRIER (DGS).- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons les Mutilés et anciens combattants avec Monsieur Jean-Louis RENTINI, l'Union locale des consommateurs et les représentants des anciens combattants avec Monsieur Éric N'GUYEN et Madame Marthe GACHET du Souvenir français.

S'agissant des associations caritatives – je ne sais pas si nous pouvons vraiment appeler cela ainsi, mais bon –, nous avons le Docteur Jean-Marie HOLLARD pour le Don du sang, le Secours populaire avec Monique CREMADES, et Monsieur Alex DELFINO du Secours catholique.

Il s'agit du Conseil d'administration qui saura gérer le Conseil d'exploitation du service funéraire municipal.

S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote puisque c'est à la majorité. Est-ce que je dois faire un vote à bulletin secret ? Nous continuons sans bulletin secret.

En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour les prochains rapports. Le vote aura lieu à main levée.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Mesdames et Messieurs Christian PEYRO, Laëtitia DEFFOBIS, Anne Marie CHAYOT, Fernande REYNAUD, Fadela AOUMMEUR, Hatab JELASSI, Serge CIZABUIROZ (pour le Conseil municipal), Jean-Louis RENTINI, Éric N'GUYEN et Marthe GACHET (pour les

associations locales) et Monique CREMADES, et Alex DELFINO (pour les associations caritatives) sont désignés membres du conseil d'exploitation du service funéraire municipal.

N°14 – OFFICE DE TOURISME – DÉSIGNATION D'ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il y aura 2 représentants de la Commune pour siéger à l'Office du tourisme.

Pour la majorité, nous proposons Madame Christiane LEYDER, qui a la délégation, et Madame Paulette ARNAUD, qui est dans la Culture. Elles vont pouvoir travailler ensemble avec la Présidente du Conseil d'administration de l'Office du tourisme.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Nous vous proposons donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a trois abstentions, le reste adopte le rapport à l'unanimité.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Mesdames Christiane LEYDER et Paulette ARNAUD sont désignées administratrices représentant le conseil municipal.

N°15 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous serons bien sûr au bulletin secret à la majorité absolue, mais comme nous l'avons tous accepté, sauf si quelqu'un n'est plus d'accord, nous continuons à le faire à main levée.

Les propositions de la majorité sont les suivantes : Monsieur Jérémie PARDIÈS pour Albert Camus, car il le suit depuis longtemps, pour le collège La Carraire, Madame Margarita ACKE, pour le collège Miramaris, Madame Martine ARFI, pour le lycée Jean Cocteau, Monsieur Éric MARCHESI et Madame Laëtitia DEFFOBIS, enfin, pour le LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) des Alpilles, Monsieur Christian PEYRO et Monsieur Daniel HIGLI.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Sont désignés représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration des collèges et lycées, pour le collège Albert Camus, Monsieur Jérémie PARDIÈS, pour le collège La Carraire, Madame Margarita ACKE, pour le collège Miramaris, Madame Martine ARFI, pour le lycée Jean Cocteau, Monsieur Éric MARCHESI et Madame

Laëtitia DEFFOBIS, pour le LEP des Alpilles, Monsieur Christian PEYRO et Monsieur Daniel HIGLI.

N°16 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AUX CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Voici la proposition de la majorité, si je ne me suis pas trompé, Madame la Première Adjointe.

Au groupe scolaire Marcel Gresset, la Ville serait représentée par Monsieur Éric MARCHESI. Au sein du groupe scolaire Gérard Philippe, elle serait représentée par Jérémie PARDIÈS. Pour le groupe scolaire La Maille 3, Madame Martine ARFI. Pour l'élémentaire Jean Moulin, Monsieur Serge CIZABUIROZ. Pour l'élémentaire Miramas Village, ce serait Monsieur Hatab JELASSI. Pour l'élémentaire Jean Giono, ce serait Monsieur Jean-Luc SANCHE. Pour le groupe scolaire Paul Cézanne, ce serait Madame Anne-Marie GACHON. Pour l'élémentaire Jean Macé, ce serait Madame Martine ARFI. Pour l'élémentaire Chantegrive, Madame Margarita ACKE. Pour l'élémentaire Carraire, ce serait Madame Fernande REYNAUD. Pour l'élémentaire Van Gogh, ce serait Madame Géraldine BUTI. Pour l'élémentaire Jules Ferry, ce serait Madame Christiane LEYDER. Pour la maternelle Chantegrive, ce serait Monsieur Olivier JULIEN. Pour la maternelle Van Gogh, ce serait Christian PEYRO. Pour la maternelle Garouvin, ce serait Monsieur Hatab JELASSI. Pour la maternelle Jourdan, ce serait Madame Brigitte CONTÉ. Pour la maternelle Carraire, ce serait Monsieur Daniel HIGLI. Pour la maternelle Les Molières, ce serait Madame Régine SONZOGNI. Enfin, pour la maternelle Jean Giono, ce serait Monsieur Christophe CAILLAULT.

Ce sont les propositions que nous vous faisons.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de commentaire, je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

3 « Le renouveau pour Miramas »

Sont désignés représentants de la commune pour siéger aux conseils des écoles maternelles et élémentaires :

- *pour le groupe scolaire Marcel Gresset, Monsieur Éric MARCHESI ;*
- *pour le groupe scolaire Gérard Philippe, Monsieur Jérémie PARDIÈS ;*
- *pour le groupe scolaire La Maille 3, Madame Martine ARFI*
- *pour l'école élémentaire Jean Moulin, Monsieur Serge CIZABUIROZ ;*
- *pour l'école élémentaire Miramas Village, Monsieur Hatab JELASSI ;*
- *pour l'école élémentaire Jean Giono, Monsieur Jean-Luc SANCHE ;*
- *pour le groupe scolaire Paul Cézanne, Madame Anne-Marie GACHON ;*
- *pour l'école élémentaire Jean Macé, Madame Martine ARFI ;*
- *pour l'école élémentaire Chantegrive, Madame Margarita ACKE ;*
- *pour l'élémentaire Carraire, Madame Fernande REYNAUD ;*
- *pour l'école élémentaire Van Gogh, Madame Géraldine BUTI ;*
- *pour l'école élémentaire Jules Ferry, Madame Christiane LEYDER ;*
- *pour l'école maternelle Chantegrive, Monsieur Olivier JULIEN ;*
- *pour l'école maternelle Van Gogh, Monsieur Christian PEYRO ;*
- *pour l'école maternelle Garouvin, Monsieur Hatab JELASSI ;*
- *pour l'école maternelle Jourdan, Madame Brigitte CONTÉ ;*
- *pour l'école maternelle Carraire, Monsieur Daniel HIGLI ;*
- *pour l'école maternelle Les Molières, Madame Régine SONZOGNI ;*
- *pour l'école maternelle Jean Giono, Monsieur Christophe CAILLAULT.*

N°17 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Nous avons 1 membre, et c'est avec envie que je vous propose la candidature, car il n'y a jamais beaucoup de candidatures pour ce genre de choses, d'Anne-Marie GACHON.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons passer au vote, conformément à ce que nous avons dit.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

3 « Le renouveau pour Miramas »

Madame Anne-Marie GACHON est désignée membre du Conseil municipal au Conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux.

N°18 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LE SERVICE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Concernant les élus délégués du Conseil municipal, la majorité propose – puisque j'en suis évidemment le président – Monsieur Jérémie PARDIÈS qui est à l'Économie, Monsieur Hatab JELASSI qui est à la Sécurité, et Monsieur Daniel HIGLI qui est à la Voirie.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Concernant les commerçants non sédentaires, ont accepté d'être candidats Monsieur Michel MARIN pour la Fédération nationale des marchés de France, Monsieur Bernard BECQUERIE – ce sont des gens qui sont sur nos marchés –, Monsieur Stéphane NEDELEC, Monsieur Adolphe BAYEUX, Monsieur Jean-Pierre FERNANDEZ, Monsieur Jean CHIRON et Madame Marianne GAROUTE.

Concernant les commerçants sédentaires de Miramas, nous proposons le Président de l'Association des commerçants de Miramas, Monsieur Marc COROMINAS, et Madame Aline ARGIOLAS, que tout le monde connaît.

Voilà les propositions qui vous sont faites. Je peux passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Mesdames et Messieurs Jérémie PARDIÈS, Hatab JELASSI et Daniel HIGLI (pour le Conseil municipal), Michel MARIN, Bernard BECQUERIE, Stéphane NEDELEC, Adolphe BAYEUX, Jean-Pierre FERNANDEZ, Jean CHIRON et Marianne GAROUTE (pour les commerçants non sédentaires), Monsieur Marc COROMINAS et Madame Aline ARGIOLAS (pour les commerçants sédentaires) sont désignés membres de la commission paritaire pour le service des marchés.

N°19 – DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur: Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr, comme il en a la responsabilité, et qu'elle a celle de l'environnement, nous vous proposons Monsieur Thierry QUÉRÉ qui a la Forêt, comme titulaire, et Madame Géraldine BUTI comme suppléante.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Nous vous proposons de passer au vote. Monsieur QUÉRÉ, est-ce que nous sommes bien d'accord ? Nous passons donc au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Monsieur Thierry QUÉRÉ et Madame Géraldine BUTI sont désignés correspondants de la Commune auprès de l'association des communes forestières des Bouches-du-Rhône.

N°20 – DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIPREB - SYNDICAT MIXTE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la désignation des membres représentants de la commune de Miramas au sein du Conseil d'administration du GIPREB, syndicat mixte que vous connaissez sur l'étang de Berre, mais je ne sais pas, dans les années qui viennent, s'il sera encore d'actualité.

Cependant, nous avons un siège au titre de toutes les communes. Comme titulaire, nous proposons Frédéric VIGOUROUX, et comme suppléante, nous proposons évidemment Madame Géraldine BUTI qui suit particulièrement ces dossiers.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE. - Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Monsieur Frédéric VIGOUROUX en tant que titulaire et Madame Géraldine BUTI en tant que suppléantes sont désignés membres représentant la commune de Miramas au sein du conseil d'administration du GIPREB.

N°21 – DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « SENS URBAIN »

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - J'en profite juste, par humour, pour dire que tout cela est évidemment bénévole. Il n'y a pas de rémunération, contrairement à ce que certains pouvaient imaginer.

S'agissant du Conseil d'administration, la proposition de la majorité est la suivante : Madame Laëticia DEFFOBIS, Monsieur Olivier JULIEN, Monsieur Gérald GUILLEMONT et, à l'Assemblée générale, Monsieur Olivier JULIEN.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Vous ne voyez pas mon nom parce que nous essayerons probablement de faire en sorte que la future Métropole, quand elle se placera, propose au Maire de Miramas d'y être au titre de la Métropole, mais rien n'est moins sûr. Par conséquent, nous verrons bien. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

3 « Le renouveau pour Miramas »

Madame et Messieurs Laëtitia DEFFOBIS, Olivier JULIEN, et Gérald GUILLEMONT sont désignés membres représentant la commune de Miramas au sein du Conseil d'administration de la société publique locale « Sens urbain, et Olivier JULIEN est désigné membre représentant la commune de Miramas pour l'Assemblée générale de la société publique locale « Sens urbain ».

N°22 – DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX DU COMITÉ D'ÉTANG DE BERRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est la même chose. Il s'agit d'un regroupement de l'ensemble des communes de l'étang de Berre sur des projets en lien avec l'État.

Nous proposons votre serviteur et Madame Géraldine BUTI comme suppléante au titre de l'Environnement, bien évidemment.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, en tant que titulaire, et Madame Géraldine BUTI, en tant que suppléante, sont désignés membres représentant la commune de Miramas au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux du Comité d'étang de Berre.

N°23 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES DE LA SEM OUEST PROVENCE HABITAT

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je propose Monsieur Jacques BAUDOUX pour le Conseil d'administration puisqu'il s'occupe de l'Habitat, et je serai à l'Assemblée générale.

La liste de la majorité municipale est distribuée sur table.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que je peux passer au vote ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

Monsieur Jacques BAUDOUX est désigné représentant de la commune de Miramas au sein du Conseil d'administration de la SEM Ouest Provence Habitat, et Monsieur Frédéric VIGOUROUX est désigné représentant de la commune de Miramas au sein des assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la SEM Ouest Provence Habitat.

N°24 – FIXATION DES INDEMNITÉS DE BASE ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Ah, que n'ai-je entendu ! Nous avons deux délibérations. Avant, en 2008, nous n'en avons qu'une seule. En 2014, nous n'en avons qu'une seule. Là, maintenant, la loi nous oblige à en faire deux. Pourquoi deux ? Il y en a une qui s'applique aux communes hors DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), ou politique de la ville – c'est la première –, et il y en a une autre, qui est l'application de la loi et de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, où l'État alloue des indemnités supplémentaires – nous verrons que ce n'est pas énorme – pour les communes dans le cadre de la politique de la ville que l'on appelle QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville) et du reste.

Nous allons donc devoir voter les deux. Pour la transparence, c'est une excellente chose.

Sur le rapport n° 24, il s'agit de l'application pure et dure des textes – les deux, de toute façon – avec les taux.

Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez le montant brut. Vous êtes évidemment tous extrêmement doués. Vous savez calculer la différence entre le brut et le net. Je n'en doute pas.

Sur cette première délibération, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

N°25 – FIXATION DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2123-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons passer au vote.

Madame Laurence LEY.- Je voudrais intervenir.

Monsieur le MAIRE.- Allez-y. Excusez-moi, je reprends le vote. Vous vouliez intervenir sur cette participation. Allez-y.

Madame Laurence LEY.- Lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez demandé de voter une délibération vous permettant de porter à 13, au lieu de 10, le nombre des adjoints au Maire de la Commune. Notre groupe s'est prononcé favorablement.

Aujourd'hui, nous devons délibérer sur les indemnités à verser au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Nous venons d'approuver une première délibération portant à 90 % de l'indice 1027 l'indemnité du Maire, à 26,5 % de l'indice 1027 l'indemnité des adjoints, et à 6 % de l'indice 1027 l'indemnité des conseillers municipaux délégués.

Vous nous proposez maintenant une seconde délibération pour majorer ces indemnités. La loi le permet.

Nous acquiesçons à l'idée que la dotation de solidarité urbaine perçue par la Ville puisse être un indicateur d'implication forte et nécessaire de la part des élus communaux.

Cependant, le contexte social de notre ville nécessite, dans cette époque particulièrement troublée, faite de sacrifices pour nombre de familles, que des actes politiques forts leur soient adressés par les élus. Contrairement à de nombreuses petites communes du pays, vous disposez d'un effectif important de personnels qualifiés qui vous appuient pour mettre en œuvre votre politique. Nous ne voterons donc pas pour cette délibération.

Pour terminer, nous profitons de cette occasion pour vous interroger et savoir si, dans la période précédant l'installation du Conseil municipal, vous avez engagé des décisions utiles pour que les agents impliqués dans les interactions liées au Covid-19 fassent l'objet d'une rémunération spécifique au titre de leur valeureuse implication puisque l'ordre du jour de ce Conseil municipal ne le propose pas.

Monsieur le MAIRE.- J'ai bien compris. Je vais vous répondre.

D'abord, sur la question de la situation sociale de la Ville, elle est comme toutes les villes et, effectivement, il y a une situation particulière, mais nous ne faisons là que ce que nous faisons depuis 2008, ni plus ni moins. En 2008, la situation sociale de la Ville était complexe. Elle l'était d'ailleurs bien plus qu'aujourd'hui. Il suffit de reprendre les indicateurs – n'est-ce pas, Madame Laëtitia DEFFOBIS ? – de l'emploi et de l'emploi des jeunes notamment.

Le deuxième élément est que vous nous demandez de faire un effort. Nous n'arrêtons pas, mais vous savez, l'indemnité n'est pas un salaire. Elle est donnée pour avoir une action en tant qu'élu. Il se trouve que les délégués qui sont ici conseillers municipaux auront tout loisir d'y travailler, et ceux qui ont l'habitude d'être avec moi le savent : ils ont beaucoup de plénitude de travail, beaucoup de travail et beaucoup de réunions.

La troisième chose, c'est que vous nous dites, juste après : « *Est-ce que vous allez faire quelque chose pour le personnel ?* » C'est un autre débat, mais vous le verrez lors du prochain Conseil municipal. Concernant le personnel – je l'ai dit en introduction après mon élection –, je vous ai rappelé qu'il y avait environ 200 salariés qui avaient participé dans le cadre de ce que nous appelons le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) que cette majorité a mis en place. Dans ce plan, il y a un certain nombre de gens qui, au pire moment du Covid-19, sont sortis et ont travaillé pour que la Ville se maintienne, tant pour amener des repas que pour ramasser les encombrants, pour essayer d'arranger les gens, et même – le savez-vous ? – pour réparer jusqu'à une heure du matin – et j'y étais – une conduite d'eau de MLP qui avait « pété » dans un des bâtiments. Les habitants de La Maille 2 s'en souviennent encore.

Nous sommes très simples. Il y a des indemnités pour les élus, et elles doivent être prises pour travailler. C'est sur le travail que nous sommes jugés et l'élection, à la fin du mandat, sera la sanction.

Deuxièmement, sur le personnel rassurez-vous, ceux qui ont participé en première ligne sur le Covid-19 auront évidemment quelque chose que vous verrez au prochain Conseil municipal.

Je rappelle aussi ce que d'autres communes n'ont pas fait – mais, vous me permettrez de le dire –, c'est que, sur la ville, nous avons maintenu l'ensemble des rémunérations du personnel municipal, et quand je dis « *l'ensemble des rémunérations du personnel municipal* », cela comprend les primes, les critères de présence, la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). Nous avons aussi maintenu les précaires, c'est-à-dire tous celles et ceux qui ne travaillent que pour quelques heures sur la Ville. Nous avons maintenu les vacataires, les contractuels, nous avons maintenu la totalité du personnel, et les agents savent que la ville de Miramas a été bien plus loin que d'autres villes. Il suffit de regarder aux alentours.

Donc, concernant la Ville, vous verrez lors de la prochaine délibération qu'il y a des aides que nous avons prévues pour un certain nombre de gens et pour un certain nombre de choses.

Madame Anne-Marie CHAYOT nous précisera aussi, dans les semaines ou les mois qui viennent, les efforts considérables que nous avons faits sur le budget de l'action sociale, car nous avons, évidemment, ouvert les vannes dans cette période pour un certain nombre de gens. Madame Fadela AOUMMEUR pourrait vous expliquer ce que nous avons fait aussi pour un certain nombre de gens qui étaient en difficulté.

Je remercie les associations caritatives de nous avoir suivis, notamment Monsieur Jean-Luc SANCHE et le Secours populaire, qui a été en permanence ouvert, ce qui n'a pas été le cas de tout le monde. Ensuite, les Restaurants du cœur sont venus, puis la FRAT', mais au dernier moment. Mais, le Secours populaire a été avec nous depuis le départ sur la distribution.

Franchement, la Ville a été à la hauteur de cette situation sociale.

Maintenant, il y a un autre débat qui arrive dans les mois qui viennent, c'est celui de la relance permettant à l'emploi de continuer, aux travaux de se faire, de tenir les engagements qu'il faut faire et que nous avons pris devant les habitants qui nous ont élus. Tout cela, nous le verrons au fur et à mesure, et nous reviendrons sur ce que vous avez dit et qui m'intéresse beaucoup, c'est-à-dire comment on relance cette économie, peut-être de façon différente. Mais,

il y a aussi des écoles à rénover, des crèches à faire et tout un tas de choses que nous verrons dans quelques semaines ensemble.

Bien. Je rappelle à tous d'ailleurs que l'ancien gouvernement – pas celui-là, mais celui d'avant – avait décidé que l'ensemble des indemnités des élus, à la différence de ce qu'il en était en 2008 ou en 2014, seraient fiscalisées tant sur la CSG (Contribution Sociale Généralisée) que sur les impôts directs et sur le prélèvement à la source. Je voulais vous l'indiquer parce que les gens pensent souvent que c'est direct, mais ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote, et vous pourrez exprimer votre choix dans votre vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

RESSOURCES HUMAINES

N°26 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DU MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE (MuCEM) – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez compris, cet agent travaille au MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) et le MuCEM nous rembourse évidemment son niveau de salaire. Est-ce bien cela ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- C'est une convention, et l'agent est très heureuse. Elle habite à Miramas et elle travaille au MuCEM. Oui, Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Par curiosité, j'aurais juste aimé savoir pour quelles raisons un agent de Miramas allait travailler au MuCEM.

Monsieur le MAIRE.- C'est à sa demande. Vous savez, nous avons des agents qui se mettent en disponibilité pour créer des activités. Nous en avons d'autres qui sont en activité secondaire, et acceptée par la Commission nationale de déontologie, parce que tout le monde ne le savait pas. Il y a eu une commission de déontologues qui s'est réunie et, si vous êtes fonctionnaires dans la communication, par exemple, et que vous créez un restaurant, il faudrait le leur demander et il n'y aurait pas de problème. Par contre, si vous créez une agence de communication, ils ne seraient pas d'accord.

Cet agent nous a demandé, il y a plus de deux ans maintenant, de travailler au MuCEM puisqu'elle avait une opportunité. C'est vrai que, travailler au MuCEM, c'est joli, et pour nos écoles, cela nous permet d'avoir une « coinche » pour les visiteurs.

Voilà, nous passons donc au vote, Madame la Première Adjointe, pour la délibération n° 26.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°27 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 136-2008 DU 11 JUILLET 2008 ET N° 147-2017 DU 5 JUILLET 2017 RELATIVES À L'EMPLOI DE JOURNALISTE – CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALISTE RELATIONS PRESSE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Il s'agit donc de la fin d'une délibération puisqu'il y a un agent qui est parti et que, plutôt que de prendre un agent de catégorie A, nous prendrons un agent de catégorie B. Nous ferons donc des économies, puisque ce n'est pas la même grille indiciaire.

J'ai deux informations à donner, Madame la Première Adjointe.

La première concerne le fait que les créations de postes passent systématiquement en Conseil municipal, ce qui n'était pas toujours nécessaire. Nous souhaitons le faire, et c'est maintenant nécessaire.

La deuxième chose, c'est que, là, nous « liquidons » tous les conseils municipaux, et nous allons évidemment arriver au débat budgétaire qui va être un peu compliqué parce que les délais vont être un peu compressés, mais je vous annonce que la majorité actuelle – puisque j'avais été interviewé par Monsieur Romain TONUSSI sur le respect de la démocratie et sur le fait que l'opposition y soit associée –, en septembre prochain, remettra en place la commission d'embauche pluraliste puisque nous proposerons à une commission de se réunir, que nous en avons tous décidé, que nous le faisons déjà depuis très longtemps, et que nous n'avons eu qu'à nous réjouir de l'intervention qu'il y avait eu, à un moment donné, de deux personnes (Monsieur Hervé REBOUL et Madame Cécile DUMAS) qui avaient participé à ces recrutements.

Les recrutements pluralistes devant tout le monde cassent ce qui peut être écrit ici ou là sur ceci ou cela. Cela m'arrange parce que – voyez-vous ? – il y a largement plus de membres qui demandent à rentrer à la mairie que de postes à pourvoir puisque nous n'en avons souvent que très peu. Nous aurons donc, à cette occasion, la possibilité de le faire.

Dans la démocratie, je vous annonce aussi – parce que cela me fait plaisir et que cette élection est intéressante, certaines choses ont été écrites et j'ai tout gardé – que je vais pouvoir faire un geste qui va conforter et faire plaisir à beaucoup de monde dans la Ville. Nous allons, en septembre prochain – parce que nous ne pourrons pas le faire avant –, au même titre que j'ai tiré ce matin par vote aléatoire (par ordinateur) les jurys proposés dans le cadre de l'action pénale, tirer au sort des citoyens pour faire partie d'une commission d'attribution des logements sociaux sur le quota de la Ville. Les autres quotas, ce n'est pas moi qui les ai. Les dossiers des personnes et des citoyens de la Ville, pour lesquels il y a tellement de difficultés, seront anonymes.

Cela veut dire que les citoyens qui seront tirés au sort, même s'ils connaissent du monde, ne pourront pas savoir qui se trouve derrière Madame Dupont ou derrière Monsieur X. Par contre, ils auront accès à l'ensemble des données préparées par les services sur les revenus,

la composition familiale, le nombre de chambres nécessaires, etc. Nous allons le faire. Donnez-nous juste le temps de parfaire son écriture. Les mois de juillet et août 2020 nous aideront un peu à respirer pour lancer l'opération et en septembre, nous lancerons ces deux opérations.

Je reviendrai en Conseil municipal pour vous donner les compositions, non pas du tirage au sort que nous ferons parmi les citoyens. Je ne sais pas quel sera le nombre, mais je sais très bien que l'ordinateur, sur les listes électorales, peut trier, comme je l'ai fait pour la justice ce matin. Nous ferons la même chose. Ces gens viendront dans les commissions. Monsieur Jacques BAUDOUX fera l'animation de ces commissions.

Cela aura un énorme avantage, celui de rendre encore plus transparent parce que nous entendons souvent dire des choses, et je voudrais casser ce système. En tout cas, sur ce qui est du domaine de la responsabilité de la Ville, c'est-à-dire sur ce que nous appelons le « contingent-ville », nous allons passer par ce système avec, évidemment, les critères habituels (sociaux, femmes seules avec enfants, handicap, etc.) qui seront détaillés par ces citoyens et qui seront priorisés. C'est à ce moment-là que l'Adjoint au Logement pourra travailler avec eux pour vérifier l'ensemble des données et des dossiers.

Nous vous réservons également d'autres petites surprises, mais gardons à chaque Conseil municipal son effet.

Sur la question n° 27, est-ce que tout le monde l'a compris ? Pouvons-nous passer au vote ? Monsieur Gérard GÉRON qui va nous féliciter.

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, je vous félicite.

Monsieur le MAIRE.- Merci !

Monsieur Gérard GÉRON.- Ce que vous venez de dire est une très bonne nouvelle parce que j'allais vous le proposer à la fin du Conseil municipal, à l'avant-dernière délibération, je crois, où il est d'ailleurs question de logement à titre payant en affectation à la Commune.

Monsieur le MAIRE.- Exactement.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je voulais juste vous dire que nous ne pouvons que nous féliciter de votre décision, et je m'en félicite d'autant plus que cette proposition existait déjà dans un programme que j'ai présenté avec Madame Anne-Marie GACHON en 1995, mais vous n'étiez pas là.

Monsieur le MAIRE.- En 1995, je n'étais pas là, mais, cher Monsieur Gérard GÉRON, vous en aviez rêvé, et je le fais avec Madame Anne-Marie GACHON. Nous sommes donc tous très heureux.

Maintenant, je mesure la complexité des critères qu'il va falloir mettre en place pour l'accessibilité parce que le statut – et Monsieur Christian PEYRO ne le sait que trop bien – et ce que demandent les bailleurs sociaux est extrêmement complexe et extrêmement précis, et je mesure le fait qu'il va falloir faire rentrer tout le monde dans les cases ce qui n'est pas simple.

Nous vous présenterons donc cela au mois de septembre prochain. Maintenant, vous connaissez la marche à suivre. Nous reviendrons devant vous dans le cadre du Conseil municipal pour cette délibération. Je ne sais pas si nous ferons une délibération. Nous verrons si c'est nécessaire.

Sur la question n° 27, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°28 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – PÉRIODE ESTIVALE 2020

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Vous remarquerez que nous avons ajouté des emplois d'adjoints techniques dans différents services parce que ce sont d'habitude souvent des emplois saisonniers d'animateurs, mais là, la Mairie et la Commune ont décidé de mettre l'accent sur d'autres emplois qui pourraient aider les jeunes de chez nous qui n'ont pas de rémunération et souvent pas de salaire autre.

Voilà. Je donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame la Première Adjointe.

Comme je l'ai dit lors du dernier Conseil municipal, et comme vous venez de le rappeler, vous parliez d'aider socialement la Ville, il n'y a rien de mieux que d'aider, notamment

les jeunes, mais pas uniquement puisqu'il y aura aussi des emplois qui seront réservés aux chômeurs de longue durée ou aux autres.

Depuis pratiquement 15 jours, nous avons lancé un appel, puisque tout le monde attendait de pouvoir déposer son dossier, ce qui est fait. Ce sont plus de 150 postes qui seront créés cet été sur la Ville. Cela représente un doublement financier. Nous sommes à 550 000 euros. Vous voyez donc que nous sommes vraiment très loin des indemnités des élus. Ce sont 550 000 euros d'efforts que nous allons faire, et la majorité vous proposera, s'il y a encore d'autres chantiers sur lesquels nous travaillons avec Monsieur Gérard GUILLEMONT et Madame Laëtitia DEFFOBIS, si c'est nécessaire, encore un effort là où il faudrait en fournir.

Je sais qu'il y a des spécialistes de cela. Vous pouvez donc voir que nous avons prévu d'ouvrir la piscine. Nous avons même prévu de l'ouvrir un peu plus tôt, compte tenu de la situation, et nous avons prévu, malgré un protocole sanitaire actuel absolument hallucinant où nous ne pouvons plus aller aux vestiaires, où il faut venir en caleçon, bref, où c'est compliqué, le nombre d'agents nécessaires pour une normalité venante. Nous prenons les devants.

En clair, si nous ouvrons la piscine comme nous voulons le faire – ce ne sont pas toutes les piscines autour de nous qui le seront –, ce qui est prévu techniquement, etc., nous devrions adapter le nombre d'emplois en fonction du protocole sanitaire. Dans ce cas-là, très peu de gens se baigneront en même temps, et que sur une durée limitée. Je ne crois pas que cela pourra durer deux minutes. Nous avons donc préféré anticiper, c'est-à-dire proposer aux habitants de notre commune une ouverture de piscine comme elle devrait être. À ce moment-là, nous avons prévu le nombre d'emplois. Nous nous adapterons en fonction du protocole sanitaire décidé par l'État, mais nous avons des signes qui nous montrent que, peut-être, tout cela va s'alléger.

Concernant les vacances, vous verrez –c'est une autre délibération que vous verrez apparaître bientôt– que nous allons considérablement augmenter les départs en vacances des Miramasséens, et notamment des jeunes, pour les colonies et autres.

Nous allons aussi permettre à tous, à Miramas, d'avoir des vacances. Je pense notamment aux adolescents et aux grands adolescents – comme dirait l'autre – pour aller à la « *plaza* ». Nous sommes donc en train d'organiser un plan général, et je pense que c'est au prochain Conseil municipal, ou à celui d'après, que nous vous proposerons l'ensemble de ces dossiers. Bien sûr, ils seront tous inscrits au budget qui vous sera présenté par Monsieur Gérard GUILLEMONT le moment venu.

Voilà. Il y a donc de quoi faire.

Bien sûr, la commission habituelle ne peut pas se réunir tout de suite parce que c'est compliqué. Les dossiers sont arrivés les uns derrière les autres. Comme nous avons ouvert très largement les recrutements, nous allons essayer de prendre tout le monde, excepté qu'il y a des règlements sur lesquels nous ne pouvons pas transiger. S'agissant des mineurs, dans certains endroits, à moins de 18 ans, nous sommes dans l'impossibilité de les mettre. Il y a un certain nombre de gens qui n'auront pas les diplômes pour animer (BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs -, etc.). Nous avons donc prévu des emplois techniques permettant à ceux-là de travailler, et je pense notamment à ceux qui étaient au lycée professionnel et qui, à cause du Covid-19, n'ont peut-être pas fait la totalité de leurs stages – je me retourne vers vous puisque je vois le proviseur – et qu'ils manquent d'entreprises. Nous allons donc voir comment faire pour essayer d'en capter un certain nombre afin de les faire travailler auprès de nos excellents salariés du CTM (Centre Technique Municipal) dans l'environnement, dans la technique, etc.

Nous reviendrons donc vers vous avec tout cela. Voilà pourquoi nous avons une délibération très large. Elle pourra être complétée en fonction de la capacité que nous pourrions avoir financièrement, évidemment, mais nous avons estimé qu'il fallait « mettre le paquet » pour essayer d'aider celles et ceux qui n'ont pas eu un confinement agréable et qui n'auront peut-être pas de vacances. Il faut donc absolument que nous les aidions, et nous avons évidemment énormément de familles qui vont évidemment nous envoyer leurs enfants.

Sur la question n° 28, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N°29 – CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCÉES PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Vous avez donc au verso les montants prévisionnels financiers des heures – nous sommes à un total de 65 000 euros –, et vous avez également la convention qui est annexée.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Oui. Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- J'ai une question. Il s'agit d'un « truc » habituel.

Effectivement, la Région doit régler à la Commune ses locations d'installations pour les lycées qui dépendent de la Région. Je vois bien les lycées Les Alpilles et Jean Cocteau, mais – comme le proviseur est là, il va pouvoir nous le dire – à Fontlongue, est-ce qu'ils ne font pas d'éducation physique sur nos installations ?

Monsieur le MAIRE.- Ils vont dans un « truc » plus gros. *Rires*. Répondez, Monsieur le Principal. Enfin, vous êtes ici un élu, et non pas principal.

Monsieur Thierry QUÉRÉ.- C'est cela. C'est ce que je voulais préciser. Je suis ici à titre d'élu et non pas à titre de proviseur.

Monsieur Gérard GÉRON.- Alors, je pose la question au Maire.

Monsieur le MAIRE.- Il faudrait la poser à Monsieur Éric MARCHESI qui est tout à fait capable et compétent pour y répondre. Ceci dit, tu peux y répondre quand même, Thierry.

Monsieur Thierry QUÉRÉ.- Je suis ici à titre d'élu et non pas à titre de proviseur. Il me semblait important de pouvoir le dire à ce niveau. M'entendez-vous bien ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, mais parle plus fort.

Monsieur Thierry QUÉRÉ.- Je parle plus fort. Je vous rassure. Nous faisons beaucoup de sport et nous avons aussi nos structures. Lorsque nous en avons besoin, nous savons à qui demander, parfois à la Mairie qui nous rend aussi des services, mais nous avons aussi nos propres structures de sport.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je ne veux pas juger de la qualité de votre enseignement.

Monsieur le MAIRE.- Ils ont été dans la halle d'athlétisme. Vous savez, celle qui n'est pas utilisée !

Monsieur Gérard GÉRON.- Je ne suis pas là pour juger de la qualité des enseignements qui sont dispensés à Fontlongue.

Monsieur le MAIRE.- Posez votre question, que nous puissions y répondre.

Monsieur Gérard GÉRON.- Le « truc », c'est qu'il s'agit là de recettes pour la Commune. Donc, je me dis que si votre établissement utilise les installations de la Commune – ce à quoi je ne suis pas opposé, bien au contraire –, il faut que la Commune demande à la Région de nous doter puisqu'il y a de l'argent à aller chercher. Cela ne fera pas des sommes gigantesques.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous répondre, Monsieur Gérard GÉRON. Je vais vous répondre.

Dès qu'il y a de l'argent à aller chercher, vous savez que nous ne sommes plutôt pas mauvais dans ce domaine, mais il y a aussi la contrepartie. Je vous rappelle que le nouveau gymnase qui va ouvrir à Albert Camus sera ouvert le soir pour la Ville. Il faut que nous fassions une convention. Si vous poussez trop d'un côté, ils vont aussi vous demander de payer le soir pour l'autre équipement. Nous utilisons tout de même un certain nombre de choses.

La Région paie pour les lycées. Le lycée agricole de Fontlongue est agricole, et il ne dépend pas du ministère de l'Éducation nationale. Il dépend du ministère de l'Agriculture et donc, il ne dépend pas de la Région.

Avec Fontlongue, nous avons donc mis en place deux types de contrats. Fontlongue nous aide dans de nombreux équipements avec Monsieur CASALS, qui est un ancien de chez Fontlongue, d'espaces publics, de projets, etc. Nous avons fait le chemin de la Péronne en partie ensemble. De l'autre côté, nous leur donnons accès aux équipements publics.

Là où je vous remercie de votre question, c'est que – et j'avais oublié ce petit détail – effectivement, dans ce cas, en l'occurrence, Monsieur Thierry QUÉRÉ ne prend pas part au vote. Tu ne prendras pas part au vote lorsque nous arriverons sur le lycée Fontlongue. Je le rappelle à tous. Faites attention. Chaque fois que vous avez une responsabilité, nous nous mettrons d'accord ensemble, mais vous ne pourrez pas voter. Il y en a qui ont des responsabilités dans des associations ou anciennement dans des associations, et quand vient la subvention, etc., vous donnerez toutes vos délégations dans vos associations pour pouvoir vous mettre à jour

auprès de la Direction générale des services et du secrétariat général afin qu'à chaque vote – parce que nous ne nous en souvenons pas tout le temps – nous fassions comme nous le faisons avant - si vous en êtes d'accord – c'est-à-dire que nous faisons semblant de sortir. Ce n'est même pas qu'il ne faut pas participer au vote, c'est qu'il ne faut pas être dans la salle, maintenant.

Je vous donne un exemple. Si nous allions sur des discussions avec des jardins partagés ou des choses comme celles-là, tous ceux qui seraient liés à cela devraient sortir de la salle au moment du vote. Nous ferons donc en Conseil municipal comme nous faisons d'habitude, c'est-à-dire que nous enregistrerons vos délégations et que nous mettrons systématiquement « *ne prend pas part au vote* ». Je vous le rappellerai en début, et surtout aux élus de la minorité puisque j'ai déjà demandé aux élus de la majorité de nous faire remonter leurs responsabilités que ce soit dans une entreprise privée ou dans une association, pour une raison simple, c'est que s'ils sont appelés à voter, je vous rappelle que le Code de déontologie est très clair là-dessus, il ne faut avoir ni de lien direct ni de lien indirect avec telle ou telle structure. Faites donc très attention. C'est la seule chose qui me fait toujours peur parce que chacun d'entre nous est capable de l'oublier.

Sur la question n° 29, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°30 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2020

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Nous avons donc évidemment discuté avec les enseignants. Nous sommes contre la fermeture des classes. Nous allons argumenter. Nous avons argumenté. Nous continuerons à le faire, et nous sommes pour les ouvertures de classes.

Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Pour que nous soyons tous bien clairs, les décisions d'ouverture et de fermeture de classes ne sont pas du fait de la municipalité. Mais, il n'empêche néanmoins que cela installe un contexte, que la Commune doit faire avec et que ce n'est pas une très bonne chose.

Je vais donc vous faire la déclaration suivante, une fois ces précisions apportées :

« Trois ouvertures de classes et cinq fermetures constituent un triste bilan pour Miramas. Ces décisions sont le produit d'une gestion au moindre coût au lieu d'investir dans l'accès pour tous les jeunes au savoir et savoir-faire qui préparent leur avenir et l'indispensable bien-vivre ensemble pour la société.

Pierre Bourdieu disait : "Notre école est un système indifférent aux différences". Les données INSEE (Institut National de la Statistique et des Études économiques) sur la scolarisation à Miramas le confirment puisque 37 % seulement des jeunes de notre commune sont scolarisés après l'âge de 18 ans, ce qui est une conséquence de leur parcours précédent.

Le pouvoir politique actuel vise l'excellence pour les élèves à potentiel, pendant qu'il instaure un renoncement et des mesures sécuritaires pour les autres. Les inégalités ne cessent de s'accroître. Nous proposer de voter pour les ouvertures de classes et contre les fermetures est un minima dont aucun élu ici présent ne devrait se satisfaire.

Prenons nos responsabilités. Condamnons ensemble clairement ce chemin politique qui, à terme, conduira la Ville vers plus de difficultés sociales, de misère économique et culturelle.

Innovons en dressant un rempart communal face à cette spirale programmée vers l'échec.

Durant la campagne électorale, avec notre liste "Miramas avec vous", nous avons proposé une piste ambitieuse pour que la Commune ouvre des voies de réussite scolaire.

Vous avez dit, Monsieur le Maire, vouloir être à l'écoute des propositions de l'opposition lors du dernier Conseil municipal. Nous y voici pour agir avec vous avec ambition et dans la clarté ».

Monsieur le MAIRE.- Comment prendre le sujet ?

Sur le fond, sauf quand vous avez rajouté quelques passages sur la misère ou l'échec de Miramas – il faut faire attention à ce que nous disons, c'est d'ailleurs l'une des choses qui m'ont le plus marqué dans vos écrits –, il y a, de la part du pouvoir en place – et pas depuis aujourd'hui puisque nous avons toujours voté contre les fermetures de classe, ici –, me semble-t-il, un manque d'investissements dans l'Éducation qui est la mère de toutes les batailles.

La Ville, elle, a investi sur l'École tant en personnels qu'en moyens, qu'en rénovations, qu'en technologies, qu'en suivi culturel, qu'en suivi de projets culturels et pédagogiques sans commune mesure avec d'autres villes, et je veux bien que nous comparions les statistiques de Miramas avec les statistiques de toutes les autres communes qui nous entourent.

Ce rempart est donc déjà présent, mais il y a des choses sur lesquelles, évidemment, ni vous ni moi ne pouvons faire grand-chose. Il y a d'abord la natalité qui est un sujet, l'habitat qui en est un autre. Nous ne pouvons pas non plus ne pas voir que, peut-être, un certain nombre de Miramasséens ont du mal à trouver des logements à Miramas. Évidemment, créer du logement sans étendre l'urbanité, cela nécessite une autre densité.

Cela veut dire aussi que, dans les classes REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), la Ville a mis les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) nécessaires, là où il y a 15 élèves. Cela, par contre, a été une bonne mesure.

Aujourd'hui, d'après les informations que j'ai – je parle sous l'autorité des élus – les retours du monde éducatif que nous avons eus, qui était très craintif au départ, sont plutôt positifs aujourd'hui.

Sur la réussite scolaire, nous avons 3 lycées, 3 collèges et 22 groupes scolaires. Nous y mettons les moyens, nous aidons les familles, nous avons même eu des idées pour aider les 18 % de postbac dont vous parliez. Nous aurons une mesure que nous avons mise en place dans notre programme qui est celle d'accéder à l'aide maximale que nous pourrions faire sur les déplacements, et notamment dans le monde universitaire. La Ville va donc prendre en charge au-delà de ce que peuvent prendre en charge certaines collectivités territoriales, et qui ne sont pas des montants très élevés.

Tout ce qui est possible sur le plan culturel est fait en termes d'accessibilité, mais il y a des choses que Pierre Bourdieu que vous citez, explique aussi, c'est la cause sociale. Cette cause sociale n'est pas celle du « gamin » à l'école. C'est celle de la famille et de l'histoire de la famille. Aujourd'hui, nous nous rendons compte – et c'est là l'un des programmes que nous avons

puisque vous parliez de rempart –, c'est qu'il faut agir au plus près de l'enfant, c'est-à-dire dans sa famille.

À titre d'exemple, pendant la crise du Covid-19, quand des élèves étaient en décrochage, avec les enseignants et avec l'IEN (Inspection de l'Enseignement National), nous avons acheté beaucoup de matériel informatique, notamment pour leur permettre de suivre, car certains suivaient leurs cours depuis un Smartphone, ce qui n'était pas évident. Grâce à Monsieur Fabrice VALLIÈRE et à son imprimerie, nous avons fait, notamment, plus de 50 photocopies par semaine par famille (par enfant) pour leur permettre de suivre leurs cours.

Mais il va falloir que nous travaillions avec les familles. Je me rends compte de plus en plus qu'il y a des enfants qui décrochent, et que ce n'est pas du tout du fait des enseignants ou des conditions dans lesquelles ils sont, mais parce qu'à la maison, ils ne sont pas suivis. Il va donc falloir que nous travaillions sur cette question avec Madame Anne-Marie CHAYOT et Madame Monique TRINQUET. Il va falloir beaucoup travailler, y compris avec ceux qui travaillent sur la jeunesse, sur le handicap, avec Madame Fadela AOUMMEUR. Il va falloir que nous travaillions beaucoup à l'inclusion, et que nous rentrions un peu plus dans les discussions familiales.

Il y a aussi une question notoire – et je terminerai là-dessus –, c'est que la Ville a des responsabilités, mais pas sur tout. L'État a des responsabilités, mais je constate – comme d'autres ici autour de la table – que l'État ne remplit pas totalement sa case. Mais cela ne suffit pas, comme réponse. Je prends toute la politique publique que nous menons depuis maintenant un petit moment pour aider à cette égalité des chances. Nous reviendrons donc sur l'École. Nous reviendrons sur le suivi scolaire. Nous sommes déjà en train de travailler pour la future rentrée, et sur la capacité que nous aurons d'aider les enfants, notamment dans le suivi des devoirs et dans l'accélération du fait que nous pensons que s'ils suivent les devoirs plutôt à l'école, ce sera plus simple qu'à la maison où certains se retrouvent à trois ou quatre de niveaux différents dans la cuisine parce qu'ils n'ont pas d'autre espace.

Ce sont donc tous ces détails et ces éléments-là sur lesquels nous insisterons. Après, la grande politique... Écoutez, les Miramasséens m'ont donné un mandat clair. Nous allons aller jusqu'au bout. Nous écouterons toutes les propositions quand elles seront, évidemment, à mon avis, productives.

Mais, je n'oublie pas non plus toutes les critiques qui, quelquefois, n'étaient pas justes, quant à elles. En tout cas, je vous remercie de votre intervention que nous pouvons partager dans son ensemble.

En tout cas, la Ville, elle, écrira comme d'habitude sa volonté de demander au Recteur de maintenir les classes, et notamment sa volonté de prendre son « baluchon » pour aller à Marseille justifier le fait que, dans notre ville, quand même – quelquefois, dans certains secteurs, il y a vraiment moins d'enfants, il faut être honnête –, il faut essayer de maintenir quelques classes pour nous permettre d'avoir encore des effectifs plus bas. Par contre, je suis toujours persuadé, et depuis toujours, que moins il y a d'élèves dans une classe, à partir d'un certain niveau – j'ai bien compris – plus c'est simple, tout de même – c'est ce que m'ont dit les enseignantes – de suivre les « gamins », quoi. Franchement, quand vous avez 14 élèves ou 11 élèves, et que vous avez 2 adultes, voire une AVS (Assistante de Vie Scolaire) pour suivre un enfant, c'est tout de même plus simple pour l'enseignant de suivre les « gamins » et de les faire progresser. Nous attendons donc la nouvelle vague d'évaluation pour voir s'il y a des effets positifs sur cette mise en place, notamment sur les REP+.

Sur cette question développée par Madame Monique TRINQUET, sommes-nous d'accord pour dire oui aux ouvertures et non aux fermetures ? Je passe au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N°31 – CESSION À TITRE ONÉREUX D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION BT N° 131 SIS 19 AVENUE DU 14 JUILLET À MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- Je vous informe que vous avez sur table le plan cadastral avec la parcelle n° 131, et l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien.

Monsieur le MAIRE.- Nous rappelons aux nouveaux conseillers municipaux que ce n'est pas la Ville qui décide de la valeur d'un bien. Ce sont les services de l'État qui l'évaluent.

Bien sûr que si le « gars » nous en propose quatre fois plus, vous pensez bien que nous ne le laisserons pas passer, mais la valeur du bien correspond à la valeur du marché.

Le fait que ce monsieur achète, c'est une bonne nouvelle que Madame Fernande REYNAUD et moi-même nous avons partagée, puisqu'il s'agit d'un chirurgien-dentiste mondialement connu, Miramasséen, qui va pouvoir agrandir son cabinet, et il se trouve que nous avons un peu manqué de chirurgiens-dentistes dans le secteur. Il va donc ouvrir son cabinet. Pour ceux qui s'en souviennent, c'est ce que nous appelons la villa Santelli, et nous allons donc pouvoir récupérer cet argent pour le réinjecter dans tout ce que nous sommes en train de préparer sur le plan social.

Nous ne vendons pas beaucoup, à la Ville. Je peux vous dire que nous avons plutôt acheté, mais nous vous proposons de le faire.

En fonction des Domaines, voici donc la délibération qui doit passer au Conseil municipal et, systématiquement, au Conseil municipal passe tout ce type de délibérations en permanence.

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote. Pardon, Madame Viviane ROYER. Prenez votre micro, Madame ROYER.

Madame Viviane ROYER.- Je voudrais poser une question juste sur le bâtiment. Est-ce que vous savez si le bâtiment va être détruit ou s'il va être restauré tout simplement pour accueillir le cabinet dentaire ?

Monsieur le MAIRE.- Alors, il me semble qu'il s'agit d'une restauration. Je me retourne vers l'Aménagement. Il est venu avec nous pour l'acheter et, vous savez, les différents étages lui permettent d'avoir des cabinets différents. *A priori*, ce serait donc de la restauration.

Madame Viviane ROYER.- C'est une bonne nouvelle.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, mais nous n'habiterions pas en face de cette voie ferrée. N'est-ce pas, Madame Viviane ROYER ? Cela fait beaucoup de bruit.

Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

FINANCES

N°32 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE POUR UN PRÊT CONSTITUÉ DE 2 LIGNES CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PLUS/PLAI N° 108131 – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 12 ET 14 RUE HENRI LANG

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Je rappelle pour les nouveaux élus qu'il s'agit d'une garantie d'emprunts – et non d'un emprunt – qui est faite dans le cadre du logement social qui est nécessaire.

Je rappelle que le logement social est l'une des structures qui est la plus réglementée, et en même temps la plus rassurée puisqu'il existe un fonds qui est accroché à ce que nous appelons la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous rappelle que le logement social bénéficie aussi de ce que nous appelons le Livret A. C'est par là que les choses se passent pour créer du logement social dont chacun sait qu'il en manque pratiquement 1 million en France.

Sur la ville de Miramas, nous en avons beaucoup. Je voudrais que les autres communes en prennent aussi, mais en l'occurrence, sur ce dossier de l'ICF qui a été lancé, nous vous proposons d'en prendre 50 %. L'avantage d'en prendre 50 % en garantie d'emprunt qui est certaine, c'est que nous avons le contingent qui ira avec, que nous pourrons donc avoir plus de poids dans la nomination et que nous pourrons diminuer les interférences que peuvent faire des bailleurs ou la Préfecture dans le cadre de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable), cette loi sur le droit au logement.

Nous vous proposons donc de passer cette délibération dans un premier temps.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

N°33 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 12 ET 14 RUE HENRI LANG – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Ce sera l'objet de la mise en place en tant que réservataire d'une commission participative d'attribution de logements dès septembre prochain.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez trouvé son nom, c'est très bien. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Qui est contre ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Mon commentaire a déjà été fait.

Monsieur le MAIRE.- Oui, mais je n'ai pas oublié.

Le commentaire étant déjà fait, je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 3

(3 « Le renouveau pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Comme lors de chaque Conseil municipal, vous avez l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre. Vous les avez toutes.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 8 janvier 2020 et le 12 mai 2020.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Vous avez également l'ensemble des marchés publics qui ont été vus par la Commission et les services et que vous avez en permanence.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- À ce propos, dans la mise en place de la Commission d'appel d'offres, à la Direction générale des services, et en accord avec l'ensemble des élus, nous avons décidé d'injecter deux éléments clés de plus dans nos marchés publics.

Le premier concerne – nous l'avons déjà fait – ce que nous appelons une « clause sociale », et le deuxième élément sera une clause environnementale conformément au protocole que j'ai signé sur la transition énergétique, à la demande de Monsieur Bernard GOUDILIÈRE. Il s'agit de l'empreinte Carbone et cette clause permettra évidemment d'éviter de voir des entreprises qui viennent de vraiment très loin, mais qui pourraient être les moins-disantes, et cette empreinte Carbone rééquilibrera les choses, d'abord sur un objectif environnemental, et ensuite sur la volonté qu'est la nôtre de faire travailler le tissu régional et local le plus facilement possible.

Tout cela doit donc se mettre en route au sein de la Commission et des services, Madame Nathalie ALONSO, Directrice de la Commande Publique et des achats, qui est en congés. La Direction générale des services nous fera des propositions, et nous verrons à ce moment-là les choses se faire.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, avant de clôturer la séance, je veux vous indiquer que lundi prochain, nous aurons les commissions, mercredi prochain, nous aurons les

commissions avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Ce sera un ordre du jour extrêmement important puisque vous allez avoir tous les comptes administratifs, comptes de gestion, etc. sur lesquels nous avons eu l'unanimité en son temps. Nous verrons bien.

Ensuite, nous aurons un autre Conseil municipal sur la présentation du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) et du budget. Vous savez que nous avons une date limite par rapport à la fin de présentation de notre budget. Je regarde Monsieur Gérard GUILLEMONT, nous ferons le même jour le débat du ROB et nous enchaînerons directement avec le vote du budget. Ce sera donc une séance importante.

Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Monsieur le MAIRE

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT